

Mairie de Val-Revermont

Dossier de concertation publique

**Zones d'accélération des énergies
renouvelables**

Du lundi 22 avril 2024 à 14h au lundi 6 mai à 17h, participez à la concertation publique sur les zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZA EnR)

La trajectoire de développement des énergies renouvelables telle qu'observée à ce jour ne permettra pas d'atteindre les objectifs de réduction des gaz à effet de serre à l'horizon 2050. Ces objectifs sont notamment traduits dans la Programmation nationale Pluriannuelle de l'Energie (PPE) et dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

La loi du 10 Mars 2023, relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (dite « APER ») incite les communes à définir des zones d'accélération de production des énergies renouvelables. En effet, le développement massif des énergies renouvelables est un levier majeur pour atteindre ces objectifs de neutralité carbone.

Plus d'informations sur <https://www.ecologie.gouv.fr/planification-des-energies-renouvelables-et-donnees>

Les zones d'accélération des énergies renouvelables sont :

- ✓ Des zones qui témoignent de l'intention politique de développer telle filière de production énergétique sur le territoire communal.
- ✓ Des zones pour renforcer l'acceptabilité des futurs projets
- ✓ Un outil pour orienter les porteurs de projets sur des zones favorables et définies par la commune
- ✓ Un outil de planification pour contribuer à l'ambition énergétique nationale

NB : Une zone d'accélération des énergies renouvelables ne confère aucun droit réglementaire et ne constitue en aucun cas une exclusivité ou une obligation de projet.

Modalités de la concertation

La loi relative aux zones d'accélération des énergies renouvelables prévoit l'obligation de mettre en place une concertation locale auprès de la population pour identifier l'acceptabilité des propositions de zones d'accélération par filières énergétiques. La concertation doit se tenir avant la proposition des zones d'accélération exprimé par délibération du Conseil Municipal.

Par conséquent, la commune de VAL-REVERMONT lance auprès de ses habitants, une consultation publique sur les zones d'accélération de la production des énergies renouvelables du lundi 22 avril 2024 à 14h00 au lundi 6 mai 2024 à 17h00.

Il est proposé que la concertation soit effectuée selon les modalités suivantes :

- Mise en ligne sur le site de la commune de ce dossier de concertation présentant les propositions des zones d'accélération
- Consultation du dossier de concertation en version papier au secrétariat de mairie aux jours et aux heures d'ouverture au public
- Possibilité d'envoyer un mail à la mairie par le biais de l'adresse mairie@val-revermont.fr
- Mise à disposition d'un registre papier de recueil des observations à la mairie de Val-Revermont aux heures d'ouverture
- Mise en place de permanences en mairie par le Maire pour répondre aux interrogations **le samedi 27 avril de 10h à 12h et le jeudi 2 mai de 14h30 à 16h.**

Durée de la concertation : 15 jours.

A l'issue de la concertation, les zones d'accélération de la production d'énergie renouvelable situées sur le territoire communal seront identifiées par délibération du Conseil Municipal et transmises au référent préfectoral ainsi qu'à Grand Bourg Agglomération.

Synthèse de proposition des ZA EnR

Ces zones sont définies par filière de production d'énergie renouvelable (solaire photovoltaïque, éolien, biomasse, géothermie, méthanisation, solaire thermique, hydro-électricité).

La commune de Val-Revermont propose d'identifier des zones d'accélération pour la filière suivante :

➤ Solaire photovoltaïque (solaire de toiture, d'ombrières au sol)

Ces zones sont consultables par filière à la suite du document. Elles ont été définies en tenant compte des enjeux et potentiels du territoire.

Zones d'accélération - filière solaire - toitures

TREFFORT



Zones d'accélération - filière solaire - toitures

TREFFORT



TREFFORT / Bâtiments communaux	
Gymnase Treffort	Parcelle 166 section ZM ; Parcelle 168 section ZM
Résidence Mousserons	Parcelle 1893 section D
Ecole du Moulin	Parcelle 588 section F ; Parcelle 169 section ZK ; Parcelle 140 section ZK
Cantine	Parcelle 588 section F
Médiathèque	Parcelle 588 section F
Pôle GBA	Parcelle 590 section F
Maison Paillard	Parcelle 384 section F
Caveau du Revermont	Parcelle 378 section F
Hôtel Embellie	Parcelle 591 secteur F
Maison Sauvage	Parcelle 525 section F
Cabane de chasse	Parcelle 96 section ZK
Services techniques	Parcelle 15 section ZK
Centre de secours	Parcelle 15 section ZK propriétaire : SDIS



TREFFORT / Parcelles privées	
Usine Germain	Parcelle 514 Section A
Atelier Piroux	Parcelle 179 section ZK
Hangars agricoles	Parcelles 45 section ZM ; parcelle 2039 section D ; parcelle 28, section ZM
ZAE : Bat'itech	Parcelle 4 section ZO
ZAE : Gavand	Parcelle 1367 section A ; parcelle 1440 section A
ZAE : atelier Mercier	Parcelle 1308 section A
ZAE : entreprise Akwel	Parcelle 1615 section A ; parcelle 1616 section A
ZAE : bâtiment SMA-Piroux	Parcelle 1653 section A
ZAE : entreprise Piroux	Parcelle 1571 section A ; parcelle 1560 section A ; parcelle 1304 section A ; parcelle 1458 section A ; parcelle 1307 section A ; parcelle 1455 section A
ZAE : EGT	Parcelle 1789 section A
ZAE : Rovipharm	Parcelle 1629 section A
Scierie	Parcelle 1659 section E ; Parcelle 1661 section E ; section 143 section E
Entreprise La Florentaise	Parcelle 1685 section A ; Parcelle 1687 section A
Hangar agricole Bouvard	Parcelle 9 section ZR
ADAPEI	Parcelle 1073 section A
Hangars agricoles Maréchal	Parcelle 129 section ZD ; Parcelle 102 section ZD ; Parcelle 100 section ZD
	Parcelle 128 section ZD ; Parcelle 123 section ZD ; parcelle 126 section ZD
Hangar agricole Ramel	Parcelle 40 section ZN

Zones d'accélération - filière solaire - toitures

CUISIAT

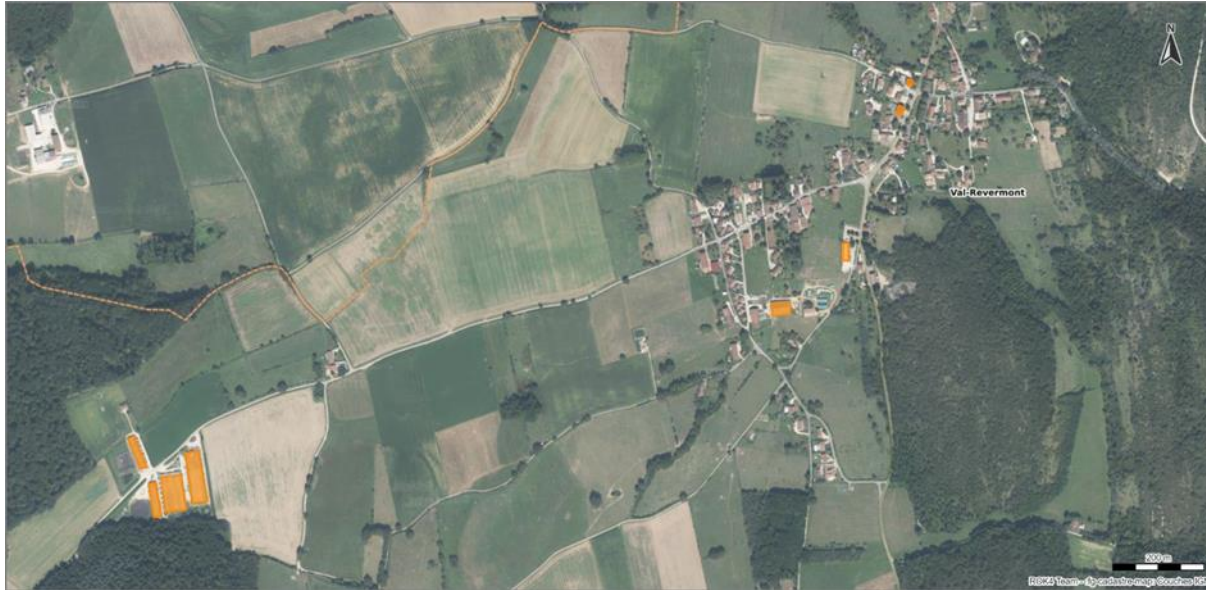


CUISIAT / Bâtiments communaux	
Camping : halle	Parcelle 190 quartier 137 section D
Camping : bâtiment accueil	Parcelle 189 quartier 137 section D
Restaurant Grange du Pin	Parcelle 188 quartier 137 section D
Eglise Cuisiat	Parcelle 130 quartier 137 section AB
Musée du Revermont	Parcelle 131 quartier 137 section AB



CUISIAT / Parcelles privées	
Hangar agricole Bouilloux	Parcelle 253 quartier 137 section D
Hangar agricole	Parcelle 255 quartier 137 section D
Chèvrerie	Parcelle 99 quartier 137 section ZC
Hangar agricole	Parcelle 3 quartier 137 section AB ; Parcelle 1 quartier 137 section AB

Zones d'accélération - filière solaire - toitures PRESSIAT



PRESSIAT / Bâtiment communaux	
Mairie	Parcelle 78 quartier 312 section AB
Auberge du Mont Myon	Parcelle 105 quartier 312 section AB
Services techniques	Parcelle 259 quartier 312 section ZD

PRESSIAT / Parcelles privées	
Hangar Lafontaine	Parcelle 269 quartier 312 section ZD
Porcheries	Parcelle 161 quartier 312 section ZA ; Parcelle 160 quartier 312 section ZA
	Parcelle 150 quartier 312 section ZA

Zones d'accélération - filière solaire

Ombrières photovoltaïques - CUISIAT

Parking de la Grange du Pin	Parcelle 191 quartier 137 section D, parcelle 185 quartier 137 section D
	Parcelle 187 quartier 137 section D

